

POLITIQUE ■ Le Département est le propriétaire de sept sites forestiers sur l'ensemble du territoire nivernais

« On ne gère pas une forêt de mandat en mandat »

Ce lundi, les membres de l'Observatoire des citoyens de la Nièvre ont visité la forêt du Bois malade à Vitry-Laché.

C'est au cœur de la forêt, à quelques encablures de Vitry-Laché, que la vingtaine d'observateurs-citoyens d'Imagine la Nièvre ont débattu de la gestion des forêts publiques, avec l'Office national des forêts (ONF) et des élus et représentants du Conseil départemental.

« Faire respecter la multifonctionnalité »

Avec 233.000 hectares, la forêt s'étend sur 34 % de la surface totale du département. Pourtant, « les parcelles publiques ne représentent qu'environ 20 % de la forêt nivernaise. Tout le reste est privé », relève Jérôme Mollard, directeur de l'Agence Bourgogne-Ouest de l'ONF. Parmi ces sites, le Département n'est propriétaire que de 360 hectares, « Ce n'est pas grand-chose



FORÊT. Les hêtres et les chênes souffrent du réchauffement climatique. PHOTO LOUISE DARRIEU

en termes de superficie, mais c'est beaucoup en terme de politique », assure Blandine Delaporte, vice-présidente du Conseil départemental. Une politique que les observateurs-citoyens n'ont pas manqué de

questionner : « Comment trancher les conflits d'usage ? », « Comment éviter la monoculture ? ».

Une occasion pour les représentants du département de rappeler les quatre principes qu'ils enten-

dent respecter dans le cadre de leur politique « Espaces naturels sensibles » : « Nous souhaitons améliorer l'accueil de la biodiversité, engager les forêts dans l'adaptation au changement climatique,

préserver le volet production-protection et rester exemplaires dans la gestion ».

Une ambition que le Département doit harmoniser avec les recommandations de l'ONF qui a pour mission de « faire respecter la multifonctionnalité de la forêt », rappelle Hervé Pomponne, responsable territorial de l'ONF dans le nord de la Nièvre. Et d'ajouter : « C'est une volonté de l'État d'allier la production, la protection de l'environnement et l'accueil du public dans la gestion des surfaces forestières. Mais on ne gère pas une forêt de mandat en mandat ».

Un équilibre délicat, que Blandine Delaporte entend faire pencher un peu plus du côté de la biodiversité : « On veut abaisser le curseur économique et augmenter celui de la protection de l'environnement ».

Une volonté remise en cause par certains obser-

vateurs-citoyens : « Non, ici, c'est de la monoculture là », relate une participante ayant observé la mise en régénération d'une parcelle d'une forêt publique non loin de son village.

Un témoignage qui a permis à Hervé Pomponne et Jérôme Mollard de revenir sur les méthodes de régénération également en cours dans une partie du Bois Malade : « On ne coupe les arbres que lorsque la nouvelle génération est assurée. Mais dans certains espaces, cela reste compliqué. La parcelle 19 de cette forêt, composée surtout de chênes et de charmes, est en voie de régénération, mais ce processus est lent et difficile ici ».

Les représentants de l'ONF ont appelé, à ce propos, les membres du Département à présenter une ligne directrice claire sur la stratégie qu'ils souhaitent adopter pour cette parcelle. ■